# Responsable de projet Parcours d’Intégration des Primo-arrivants

# (2024)

**informations générales**

Le CRIPEL est l’un des 8 Centres régionaux pour l’intégration des personnes étrangères et d’origine étrangère (CRI) agréés par la Wallonie. Le CRIPEL couvre le territoire des 55 communes de l’arrondissement de Liège, Huy et Waremme.

Sa finalité est de favoriser l’intégration des personnes étrangères ou d’origine étrangère en menant des actions positives permettant l’égalité de droit, de fait, de genre et des chances pour favoriser leur participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique de notre société.

Type de contrat : Remplacement

Poste : Parcours d’intégration des primo-arrivants

Fonction : Responsable de projet

Lieu : Arrondissement de Liège-Huy-Waremme

Type horaire : temps plein – 36h/semaine

**conditions**

* Être dans les conditions APE.
* Être détenteur d’un bachelier dans le domaine social ou du CESS et min. 3 ans d’expérience utile.
* CP 329.02 (secteur socioculturel et sportif)
* Echelon : 4.1 ou 4.2 si détenteur d’un titre universitaire lié à la fonction au moment de l’engagement
* Rémunération brute (ancienneté « 0 » dans la CP 329.02)

**description générale de la fonction**

Le/la Responsable de projet travaille sous la responsabilité hiérarchique directe de la coordination et de la direction.

Le/la Responsable de projet a pour missions de :

* Mener à bien la mission des CRI relative au « Parcours d’intégration » en relation directe avec les missions du Centre Régional sur l’ensemble du territoire de compétence du CRIPEL ;
	+ Effectuer des bilans sociaux avec les Primo-Arrivants (PA), les informer sur leur droits et devoirs, effectuer un bilan linguistique (test de positionnement), construire un plan d’action et/ou de formation dans le cadre d’une convention, orienter vers les organismes partenaires pour les axes obligatoires du parcours d’intégration (citoyenneté, Alpha-FLE, orientation socio-professionnelle), procéder à des entretiens d’évaluation. La dimension développement de partenariats et de réseaux est inscrite dans cette activité principale.
	+ S’acquitter des tâches administratives liées au parcours d’intégration en veillant à harmoniser des actions avec celles des autres membres de l’équipe « parcours d’intégration ».
* Assumer ses fonctions dans un cadre défini par la coordination et la direction ;
* Du point de vue de l’organigramme, le responsable de projet rend compte à la coordination, à la direction.
* Adopter une posture déontologique professionnelle, une éthique et un comportement irréprochables auprès des collègues et de l’ensemble des partenaires, ainsi qu’auprès des usagers.